Règlement

« Illuminations et Décorations de Noël 2026 »

Commune de Barisis-aux-Bois

1) Organisation

La municipalité de Barisis-aux-Bois organise une "Mise à l'honneur des maisons décorées et illuminées Noël 2026".

2) Objectif

L'événement vise à faire régner la magie des fêtes dans les rues de Barisis aux Bois. Il s'agit de mettre à l'honneur et de récompenser la créativité des Barisiennes et Barisiens qui embellissent leurs façades, fenêtres, jardins ou cours pour cette fin d'année.

3) Critères de notation

Les réalisations seront jugées selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Barème
Harmonie globale & esthétique Impact visuel des éclairages et décors observables depuis la rue.	**8 points**
Créativité & sens artistique Originalité, cohérence de l'agencement et touche personnelle.	**8 points**
Décors diurnes Mise en valeur des éléments de	**4 points**

décoration visibles en journée (non éclairés).

Éco-responsabilité (Bonus) **4 points**
Utilisation de guirlandes LED, d'installations solaires ou de matériaux recyclés.

Chaque membre du jury attribue une note pour chaque critère. Les gagnants seront désignés selon la moyenne globale la plus élevée.

4) Composition du jury et date de passage

Le jury sera composé des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Le jury notera les maisons préalablement retenues **le Vendredi 18 Décembre 2026** à la tombée de la nuit. L'observation se fera exclusivement depuis le domaine public, sans accès aux propriétés privées.

5) Récompenses

La mise à l'honneur de l'ensemble des maisons illuminées et décorées pour les fêtes aura lieu lors des voeux du maire **le Vendredi 15 Janvier 2027**.

Les trois premiers du classement recevront de la part du jury un bon d'achat valable dans un magasin de décorations (50 € pour le lauréat, 40 € pour le second et 30 € pour le 3 ème).